



## AIDE – MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées aux fonctions  
**d'agent municipal / garde champêtre (m/f)**  
catégorie de traitement D, groupe de traitement D2

L'administration communale de la commune de Hesperange se propose de recruter pour les besoins de **son service des agents municipaux / gardes-champêtres** un fonctionnaire à plein temps dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D2, sous- groupe à attributions particulières - agent municipal.

---

**a) Conditions d'admissibilité et profil:**

- être de nationalité luxembourgeoise vu la fonction de garde-champêtre ;
- avoir réussi à l'**examen d'admissibilité** dans le groupe de traitement D2 - agent municipal ;
- être âgé de 18 ans au moins au jour de la nomination provisoire ;
- avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives du pays ;
- avoir une grande flexibilité concernant les horaires de travail variables ;
- se soumettre à un examen médical d'embauche auprès du médecin de travail compétent pour les fonctionnaires communaux ;
- détenir le permis de conduire catégories B ;
- le permis A1, A2 ou A peut constituer un avantage
- avoir de l'expérience peut constituer un avantage

**b) Missions et tâches :**

- contrôle du stationnement en général et parking résidentiel, loi communale article 99;
- surveillance du patrimoine communal : bâtiments, parcs, aires de jeux, écoles et préaux ;
- garantir la sécurité des écoliers : surveillance aux abords des écoles;
- exécuter le règlement général de police communal : assurer l'ordre public et la tranquillité dans la commune, loi communale article 97.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

**c) Pièces à joindre :**

- lettre de motivation renseignant votre adresse, téléphone et e-mail ;
- notice biographique (CV) avec photo récente, certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement ;
- extrait récent de l'acte de naissance (< 2 mois) ;
- extrait récent du casier judiciaire (< 2 mois) ;
- copie de la carte d'identité ou du passeport, de la carte de la Sécurité sociale et du permis de conduire ;
- copies des certificats et diplômes d'études ;
- une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité (ou examen définitif) ainsi que le relevé des notes l'extrait du registre aux délibérations du conseil communal portant sur la nomination provisoire ou définitive.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, B.P. 10, L-5801 Hesperange, pour le vendredi, 16 septembre 2022 au plus tard. **Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.**

**d) Conditions de recrutement :**

Le recrutement se fait sur base des résultats de l'examen d'admissibilité, des dossiers de candidatures, d'entretiens, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuelles à définir. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au service des ressources humaines (r.-de-ch. bureau R15/R17, tél. 36 08 08 – 2204/2295).